

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

C'est le **Mercredi 11 Décembre 2019** à 19h00 Salle de Conférence de la STAD, 240 Boulevard Pasteur à Guesnain que se sont réunis les délégués désignés par la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent et la communauté d'agglomération Douaisis Agglo adhérentes au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

Il est rappelé qu'une convocation a été régulièrement adressée à chacun des membres désignés par les conseils communautaires.

Nombre total de délégués : 46

Présents : (titulaires et suppléants) 36

Absents : 5

Procuration : 5

Etaient présents (délégués titulaires) : 32

Pour la CCCO : Christian VITU - Pascal JONIAUX - Marc HEMEZ - Frédéric DELANNOY - Alain PAKOSZ - Alain BRUNEEL - Pascal PRUVOST - Rémy VANANDREWELT - Dany HALLANT - Jean-Michel SIECZAREK.

Pour DOUAISIS AGGLO : Joël THOREZ - Henri DERASSE - Damien FRENOY - Marylise FENAIN - Claude HEGO - Michel LEBLOND - Jean Claude DHALLUIN - Nadia BONY - Frédéric CHEREAU - Henri COQUELLE - Robert STRZELECKI - Denis LAMY - Maryline LUCAS - Romuald SAENEN - Arnaud PIESSET - Caroline BIENCOURT - Colette CAPA - Jacques LECLERCQ - Christophe DUMONT - Véronique LEGRAND - Claudine PARNETZKI - Dominique RICHARD.

Etaient présents (délégués suppléants) : 4

Pour la CCCO : Christian TOSOLINI suppléant de Marc DELECLUSE - Bernard CIERZNIAK suppléant de Edith BESTIAN - Fabien BOURIEZ suppléant de Eric MOREAU.

Pour DOUAISIS AGGLO : Claudine HOUDET suppléante de Jean Michel SZATNY.

Etaient présents par procuration : 5

Pour la CCCO : Julien QUENESSON donne pouvoir à Romuald SAENEN.

Pour DOUAISIS AGGLO : Thierry FAIDHERBE donne pouvoir à Robert STRZELECKI - Christian POIRET donne pouvoir à Claude HEGO - Jean Luc DEVRESSE donne pouvoir à Nadia BONY - Jacques ELIAS donne pouvoir à Maryline LUCAS.

Etaient absents et excusés : 5

Pour la CCCO : Jocelyne MALFIGAN.

Pour DOUAISIS AGGLO : Didier TASSEL - Francis FUSTIN - Alain KLEE - Didier CARREZ.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2/2019 BUDGET ANNEXE

Monsieur PAKOSZ indique qu'au titre de la convention n° 13003889, la Région Hauts de France a subventionné une partie des travaux d'extension de la ligne A.

Pour rappel, cette convention prévoyait une participation maximale de 39 465 670.00 €HT, ramenée à 37 328 170.00 €HT suite à l'abandon du système de guidage immatériel pour le matériel roulant. Notre collectivité a sollicité depuis septembre 2013, le versement d'acomptes successifs auprès de la Région.

Lors du versement du 7^{ème} acompte en juillet 2017, notre collectivité a reçu un total de 29 631 101.35 € au lieu de 28 566 421.40 €, laissant apparaître un trop perçu de 1 064 679.40 €. Ceci s'explique par le dépassement du plafond du montant prévisionnel pour trois postes éligibles (études, foncier et opérations induites).

Afin de régulariser cette situation le SMTD a proposé en Décembre 2017 à la Région le remboursement de ce trop perçu permettant ainsi de partir sur des bases saines pour 2018. Toutefois, l'émission d'un titre de recette en cours d'opération par la Région n'était pas prévue dans les modalités de paiement.

Par conséquent c'est à la demande de solde de l'opération que ce trop perçu est régularisé. Notre demande de solde formulée fin 2019 ne sera donc pas suivie d'un versement de fonds. Le montant qui aurait dû être sollicité (751 172.62 €) sera donc déduit du trop-perçu de 1 064 679.40 €.

Le reliquat du trop-perçu s'élève donc à 313 506.78 € et sera régularisé par l'émission d'un titre de perception des services financiers de la Région. Une prévision budgétaire a été inscrite au budget 2019 pour un montant de 200 000 €, il est donc nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires.

Toutefois, le contrôle des services de la Région n'est pas achevé et il convient donc de se laisser une marge de manœuvre. Par conséquent, il est proposé de porter le montant de la prévision budgétaire relative au remboursement de la Région à hauteur de 350 000 €.

Avis favorable du Bureau Syndical lors de la séance en date du 27 Novembre 2019.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir approuver la décision modificative n°2/2019 au budget annexe telle que reprise ci-dessous :

Compte	Libellé	Prévisions budgétaires	DM N° 2	Situation nouvelle
Dépenses d'investissement		97 209 199,13	0,00	97 209 199,13 €
13-1312	Subvention équipements Région	200 000,00	150 000,00	350 000,00
23-2314	Immob en cours construction sur sol d'autrui	3 139 500,00	-130 000,00	3 009 500,00
020	Dépenses imprévues	110 000,00	-20 000,00	90 000,00

Monsieur le Président met au vote.

Le Comité après avoir délibéré

Nombre d'inscrits : 46

Nombre de votants : 41

Suffrage exprimé : 41

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

APPROUVE la décision modificative n°2/2019 au budget annexe telle que reprise ci-dessus.

Fait et délibéré en séance

Le Président,

Claude HEGO